

N°074/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU
MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE
VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JEGOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 10 octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 16 Votants : 17

PRÉSENTS : M. JEGOU Philippe, Mme DERUYTER Isabelle, M PROVOST Gérard, Mme GEFFROY Nathalie, M ALLAERT Benoît, Mme LEMEE Annie, M MOUCHY Robert, Mme COUDRAIS Josette, M BECUWE Philippe, M GESLIN Pascal, Mme PINSEMBERT Odile, M JOUVENCE Benoît, M COYAC Fabrice, M COURJAL Patrick, M HERVE Patrick, M ANQUETIL David

ABSENTS : Mme BOTERF Maryvonne, Mme JOUSSEAUME Karine, Mme MARSAC Marie-Dominique

POUVOIR : Mme BOTERF Maryvonne a donné procuration à Mme GEFFROY Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : M ANQUETIL David est désigné secrétaire de séance.

Objet : AVIS SUR L'ARRET DU PROJET DE PLU DE LA GACILLY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024-09-13-1 du 13 septembre 2024 par laquelle le conseil municipal de la commune de LA GACILLY a décidé l'arrêt du PLU et bilan de concertation à l'unanimité,

Vu l'ensemble des pièces constituant le dossier d'arrêt du PLU de la commune de LA GACILLY,

Monsieur le Maire expose :

En tant que personne publique associée, la commune de Peillac peut émettre un avis sur le projet d'arrêt du PLU de LA GACILLY.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- EMET un avis favorable sur l'arrêt du projet du PLU de la commune de LA GACILLY en tant que personne publique associée.

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

Le secrétaire de séance,
David ANQUETIL



Affiché le : 6 NOVEMBRE 2024